



Perte de dépôt de garantie

Par **soehlke**, le **18/12/2011** à **10:41**

Bonjour,

lors d'une souscription de deux prêts en 1992 et 1993, un dépôt de garantie de respectivement 20 mille francs était effectué.

Ayant remboursé la totalité de ces crédits dans l'année 2011, il nous a été remboursé un de deux dépôts de garantie et signalé que le second était perdu !

Existe-t-il un moyen de contester cette "perte" ?

En vous remerciant
IS